

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt trois, le 9 février, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE. La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 2 février, adressée à chacun des conseillers municipaux.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Francoise SEMPE, Frédéric DELEGUE, Laurence MARTENOT,
Jérôme GAUCHET, Brigitte BARET, Cédric BERRUYER, Jean Marie CHENAVAS, Isabelle FOIREST, Edwige THIVIN, Luigi PENSATO, Sylvette RAPP Patrice TOURNIER

Absents : Severine BAGUET, Martine BENASSI, Christian DEVILLE, Antony MASSON, Lucia CLAES Brigitte BRUNAT, Pierre Olivier BOULARD

Pouvoir : BENASSI/DELEGUE

Nombre de votants : 13

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
 - TARIFS MEDIATHEQUE
- CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE
 - CREATION DE POSTE
 - QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance : 18h40

Approbation du compte rendu précédent : Accord à l'unanimité

TARIFS INSCRIPTION RESEAU MEDIATHEQUE

Présenté par Laurence MARTENOT

A travers sa compétence lecture publique, Bièvre Isère Communauté propose plus de 200 000 documents accessibles à tous les habitants du territoire grâce notamment au portail commun, à la carte unique, au système de réservation et à la navette du territoire. Le Réseau de lecture publique compte 24 lieux de lecture comprenant une partie intercommunale et une partie constituée de bibliothèques communales et/ou associatives permettant un accès aux équipements et à la consultation gratuite.

Par ailleurs, à travers le Plan lecture du Département de l'Isère et la convention de coopération passée entre Bièvre Isère Communauté et les communes gestionnaires des bibliothèques, les signataires s'engagent à instaurer un tarif unique à l'échelle du réseau de lecture publique nécessitant une délibération concordante.

Les dernières modifications des tarifs datent de septembre 2016. Dans un souci de maîtrise des coûts de fonctionnement, et afin de faire face à l'augmentation des prix notamment, il est nécessaire de procéder à une évolution de la grille tarifaire :

	Proposition de tarifs
Jusqu'à 25 ans	Gratuit
Individuel (26 ans et plus)	11 €
Famille	11 €
Carte lecteur (en cas de perte)	2 €

Accord à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Présenté par Francoise SEMPE

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite de l'agent à l'accueil et dans le souci de continuité du service public, il convient de supprimer et de créer l'emploi correspondant.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération la suppression et la création de l'emploi.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

La suppression, à compter du 28 avril 2023 de l'emploi d'Adjoint administratif principal 1^{ere} classe à temps complet, de secrétaire de mairie fonction accueil, et la création, à compter de la même date, d'un emploi d'Adjoint administratif principal 2^{me} classe à temps complet relevant de la catégorie C au service de l'accueil.

Discussion :

- *Francoise SEMPE* explique que le poste concerné est celui de Mme Eymond qui s'est décidée à prendre sa retraite fin d'année 2022 après avoir longtemps hésité à savoir si elle faisait 1 an de plus ou pas, d'autant plus qu'elle a eu des problèmes de santé et qu'elle est absente depuis le 29 décembre 2022
La procédure a été faite selon la réglementation : déclaration de vacance du poste, entretien avec des candidats qui avaient déposé leur cv spontanément à l'accueil de la mairie.
Une de ces personnes convient parfaitement, puisque qu'elle est déjà secrétaire d'une collectivité, celle de Roybon, et qu'elle possède une forte expérience (13 ans) de l'état civil, des élections, du cimetière et aussi de la comptabilité...
Elle avait émis le souhait de partir depuis de nombreuses années, non pas qu'elle ne se plaise plus à Roybon, mais juste l'envie de changer de collectivité. Elle attendait une opportunité, ça sera une mutation.
On aurait souhaité la voir arriver dès début avril pour faire un tuitage avec Mme Eymond, mais les impératifs de délai de publicité réglementaire de Roybon l'empêcheront d'arriver à cette date.
- *Question de Sylvette RAPP* : en matière de budget quelle est la différence entre 1^{er} classe et 2^{me} classe ?
- *Réponse de Francoise SEMPE* : c'est une question d'ancienneté, actuellement elle est en 2^{me} classe, et Mme Eymond en fin de carrière.

Accord à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE

Présenté par Frédéric DELEGUE

Le contrat à durée déterminée d'un agent technique arrive à son terme.

Il est nécessaire de prendre une délibération en créant ce poste sous l'article 3.2, en besoin permanent.

Les membres du conseil municipal doivent voter pour la création d'un poste technique contractuel à temps complet.

Discussion :

- *Question de Sylvette RAPP* : peut-on rester longtemps contractuel ?
- *Réponse* : tout dépend des références des articles
- *Question* : et pour être titulaire ?
- *Réponse* : concours ou examens

Francoise SEMPE précise que c'est un poste permanent qui deviendra pérenne et que la commune a besoin de ce temps complet, que Mr KERAMBRUN satisfait entièrement le service.

- *Frédéric DELEGUE* : il faut faire attention de ne pas perdre cet agent
- *Briquette BARET* : quels compétences a-t-il ?
- *Frédéric DELEGUE* : un bac aménagement paysager
- *Edwige THIVIN* : il mériterait toutefois de faire des stages plus approfondis, car lors des plantations des haies, des lacunes ont été constatées malgré tout...ca ne serait pas une perte d'argent que de le leur faire faire des stages, vu l'état des arbres et arbustes....

FIN DE SEANCE : 18h50

QUESTIONS DIVERSES :

- Duathlon : pour faire suite à la bonne réussite du week end de l'année dernière, il est proposé de reconduire cette grande manifestation à l'automne, avec plus de bénévoles et en associant les associations sportives du village
- Déterminer le nombre d'ampoules LED en éclairage public
- La résidence séniors : normalement le permis de construire va être déposé avant fin février
- Emplacement proposé près de l'ADMR pour recharge véhicule électrique
- Le stade sera baptisé : Roland THIBAUD
- OAP 7 (usine PELLET) La robinière : une proposition de vente du terrain au prix de 425 880 euros.